

# LE PROPAGATEUR

Vol. III

DECEMBRE 1906

No 12

Chronique. — Aimery de Querceville, *fin*.

## CHRONIQUE MENSUELLE

SOMMAIRE : La santé du Pape; intéressante anecdote. — Le Pape sortirait-il du Vatican? — Sa parole n'est pas enchaînée. — La lutte Clémenceau-Briand-Viviani contre l'Église. — Réponse de M. Mun à M. Briand. — La dépopulation en France. — Tristes nouvelles, mais leçon nécessaire. — "Les folies de Lourdes" de Huysmans. — Le duel et l'abbé Lepire. — Laurent Bart et les suicides. — La question des petits Polonais aux écoles allemandes. — Lettre de Sienkewicz à l'empereur Guillaume. — Mort de Mgr Stablewski. — Les fêtes de Fall-River; un gage d'harmonie. — Paroles très fiévreuses d'Hon. Dubuque à Fall-River. — Un monument à Champlain. — Le départ de M. Kleczkowski. — Les écoles d'Ontario et le Conseil privé. — L'École Sainte-Angele vs un Reporter. — La nouvelle Supérieure-Générale d'Hochelega. — Un triple cinquantenaire chez les Sœurs Grises d'Ottawa. — Le 50<sup>e</sup> de l'École Normale. — Le "Lafontaine" et le "Cartier" de M. DeCelles. — Les "Primes" du *Propagateur*. — Nos défunts. — Depuis trois ans, 152 prêtres sont partis.

La nouvelle nous arrive périodiquement que le pape est malade. Et l'on se permet sans gêne d'exprimer, au sujet d'une vacance éventuelle du siège de Pierre, toutes sortes de conjectures. Les journaux canadiens, trop souvent, reproduisent ces dépêches sans crier gare, et on lit, sous la plume de catholiques notoires, des réflexions plutôt déplacées, qui ont lieu d'étonner. Admettons, à leur décharge, qu'il y a des circonstances atténuantes et que la besogne de remplissage qu'exige un fort tirage n'est pas facile à parfaire avec discernement.

Tout ce qui est vrai, comme question de fait, c'est que Pie X subit de temps en temps des attaques de goutte; mais c'est là tout.

"Dieu merci, disait-il récemment, nous allons fort bien, et les journaux ont tort de nous représenter comme malade; nous avons, du reste, encore six années, ajoutait-il en souriant, à demeurer parmi vous...."

"Comment, six années seulement," interrompt Mgr Bisletti.

"Oui, fit doucement Pie X. J'ai été neuf ans au Séminaire, neuf ans vicaire à Tombolo, neuf ans curé à Salzano, neuf ans chanoine à Trévise, neuf ans évêque de Mantoue, et neuf ans patriarche à Venise; apparemment, je vivrai neuf ans à Rome. Je n'ai donc plus que six ans pour accomplir mon œuvre."

Si l'anecdote n'est pas vraie, elle est vraisemblable. En effet, né en 1835, c'est vers 1849 que Joseph Sarto est entré au Sémi-

naire, pour être ordonné prêtre et nommé vicaire à Tombolo en 1858; curé à Salzano en 1867; chanoine à Trévisé en 1875; évêque de Mantoue en 1884; patriarche et cardinal à Venise en 1893; et enfin, pape à Rome, en 1903. Il est facile de constater que toutes ces dates se fixent par des intervalles qui voisinent à la décade.

Une autre rumeur que, sous une forme ou sous une autre, on remet souvent en train, c'est celle qui annonce que le pape, rompant avec la tradition qui date de 1870, va bientôt sortir du Vatican. Ces jours-ci, par exemple, la *Presse associée* publiait que "l'administration des chemins de fer de l'État (en Italie) avait reçu des ordres pour la reconstruction du wagon du pape." Il est bon de se souvenir que dès 1903 on avait prédit également que le Saint-Père irait à Castel-Gondolfo, dans le courant de l'année. Or, il n'a pas fait d'autres promenades, depuis trois ans, que celle des jardins du Vatican.

\* \* \*

Mais, pour le successeur de Pierre, la parole de Paul est toujours vraie. S'il est prisonnier, et s'il reste dans le palais qui lui sert de prison, son verbe n'est pas enchaîné: *verbum non est alligatum*. Il a parlé récemment, il a écrit une et même deux encycliques à l'épiscopat de France, et, l'on a vu quelle puissance a toujours sa parole. "Une petite lettre, raconte M. de Vogüé, écrite dans une langue morte, par un vieillard emmuré dans un vieux palais, prince dépossédé qui ne peut plus armer vingt soldats et qui ne trouverait pas crédit en bourse pour emprunter dix millions! Et ce papier fait un fracas comparable à celui de cent régiments d'artillerie lancés sur notre frontière, roulant leurs canons sur nos routes; il soulève autant de clameurs, d'appréhensions, de colères. Le monde n'est donc pas livré exclusivement, quoi qu'on en dise, aux gros remueurs d'écus. Les idées sont encore des forces."

\* \* \*

Et oui, les idées sont encore des forces. On l'a bien expérimenté à la Chambre française. Et malgré que les sectaires y soient toujours triomphants à l'heure du vote, il reste vrai qu'ils sont, dans une large mesure, dépassés par les événements. On a proclamé

pour la centième fois que l'Eglise allait enfin mourir, parce que l'Etat ne la connaissait plus. Il est clair pourtant qu'elle n'a jamais été plus vivante; car on ne s'occupe que d'elle dans les discussions parlementaires.

M. Clémenceau, le Président du conseil des ministres, a dit quelque part en parlant de la loi de séparation, un mot très juste: "cette loi avait tout prévu, excepté ce qui est arrivé." Et c'est exactement "ce qui est arrivé" qui embête (qu'on me pardonne le mot) les ministres et leur majorité. Trois hommes surtout, dans le ministère, incarnent la pensée gouvernementale: Clémenceau, Briand et Viviani. Tous les trois ont parlé. Ils sont loin de dire la même chose. Clémenceau est vague, Briand insinuant, Viviani brutal.

Mais c'est ce dernier, véritable enfant terrible, qui a donné la note juste, en accord avec les faits. Il est à croire que jamais blasphème plus éloquent n'avait retenti à la tribune. Nous voulons citer ces audacieuses paroles. Elles sont l'aboutissant logique de toutes les doctrines libres-penseuses et socialistes. D'autres peuvent être plus rusés que M. Viviani. Personne n'est plus franc. Voici, selon lui, l'œuvre accomplie en France par la troisième République :

"Nous nous sommes attachés à une œuvre d'anticléricalisme, nous avons arraché de l'âme du peuple la croyance à une autre vie, à des visions célestes décevantes et irréelles.

"Nous avons dit à l'homme qui s'arrête au déclin du jour, écrasé sous le labeur quotidien et pleurant sur sa misère, nous lui avons dit qu'il n'y avait, derrière les nuages que poursuit son regard douloureux, que des chimères célestes, et, d'un geste magnifique, nous avons éteint, dans le ciel, des lumières qu'on ne rallumera plus.

"Maintenant l'œuvre commence; car que répondrez-vous à l'homme, à qui nous avons arraché sa foi, à qui nous avons fait le ciel vide, qui reste humilié tous les jours par le contraste qui fait de lui à la fois, un misérable et un souverain?"

M. Briand, l'habile et souple rapporteur de la loi de séparation, devenu ministre pour l'application de la loi qu'il a forgée avec tant d'astuce, a tenu, lui, un tout autre langage. Il a été aimable et conciliant. Il a adjuré les catholiques de plaider à Rome la cause de la loi. Voici comment, après MM. Piou et Grousseau à la Chambre, M. de Mun lui répondait dans un article de la *Croix* :

“Quoi ! pour obéir aux sommations de la franc-maçonnerie internationale, quelques hommes ont bouleversé l'organisation du culte catholique dans ce pays ; personne ne le demandait ; l'opinion, celle même des incroyants était hostile à cette folle entreprise ! Dans le Parlement, la moitié des députés n'en voulait pas. M. Briand le sait, il le dit, il reconnaît que c'était une œuvre difficile, dangereuse, qui pouvait, qui devait, en troublant toutes les habitudes, en blessant toutes les consciences, agiter profondément la nation, il sent, il avoue presque, qu'en voulant donner à la religion catholique, sans l'assentiment du pape, un statut nouveau, on allait se heurter à l'impossible, et il dit : “ Nous n'avions plus d'ambassade auprès du Vatican et, par conséquent, il nous était impossible de négocier une dénonciation du Concordat.” Par conséquent ! il faut répéter ce mot d'une superbe inconscience. Ainsi volontairement, brutalement, à la faveur d'un “mensonge historique,” on a tourné le dos au pape, claqué derrière soi toutes les portes par où on aurait encore pu l'aborder, verrouillé toutes les issues par lesquelles on aurait pu s'échapper de l'impasse où, traîtreusement, les ennemis de l'Eglise avaient poussé la France, et après cela, c'est le Pape qui est responsable du conflit ! c'est nous qui, parce que nous ne voulons pas être catholiques sans le pape, n'avons pas le “souci de la religion !”

Quoiqu'il en soit, voici venir la date du 11 décembre. Toutes les églises et autres propriétés du culte vont être mises sous séquestre. Le ministre a décidé qu'on les laisserait ouvertes pendant un an, et que durant ce temps les associations cultuelles qui se formeraient pourraient réclamer ces églises. D'autre part, les évêques organisent des *deniers du culte* et des associations mutuelles pour venir en aide au clergé. Telle, par exemple, l'association diocésaine de la Gironde (du cardinal Lecot), autour de laquelle on a fait du bruit, parce que M. Briand a voulu en faire une vraie *cultuelle*, ce qui n'est pas.

Ces jours derniers, on nous disait que les évêchés et les séminaires, les premiers, allaient être tout de suite *désaffectés*. Saint-Sulpice deviendrait un ministère, Issy peut-être une caserne et M. Viviani s'installerait à la place du cher et vénéré cardinal Richard, rue de Grenelle ! Hélas !

D'après les opinions de quelques juristes pourtant, il semble qu'il y aura sursis.

En tout cas, la France est bien malade. Nous en pouvons pleurer ; mais il faudrait se boucher les yeux pour ne point le voir.

\* \* \*

Et pendant qu'on affiche les captieuses objurgations de M. Briand, qui voudrait amener les catholiques à se laisser égorger encore plus patiemment, pendant qu'on applaudit aux blasphèmes de l'éloquent Viviani, qui prétend avoir éteint, d'un geste magnifique, les lumières du ciel, pendant qu'on vote au Sénat les hon-

neurs du Panthéon aux restes du triste et sale Zola, pendant qu'on s'obstine à déchristianiser la France, la France se dépeuple, dans des proportions alarmantes. Le taux des naissances est toujours décroissant. "Le nombre des naissances en 1905, disait une dépêche de Paris, en date du 13 novembre, a été de 807,292, soit une diminution de 10,937 sur le chiffre de 1904. La raison de cette diminution — ajoutait la même dépêche — ne se trouve pas dans une réduction du nombre des mariages, car il y a une légère augmentation sur 1904. Il faut probablement l'attribuer à l'aversion des Français pour les familles nombreuses." Cette dernière phrase est dit long sur la mentalité que la libre-pensée forme au pays de nos aïeux.

\* \* \*

Mon Dieu, je sais, oui, que toutes ces nouvelles nous font des choses de France un tableau plutôt sombre, et je sais aussi que l'admirable entente des évêques, les éloquents discours des députés de la droite et les articles des écrivains catholiques fourniraient des sujets de chronique plus consolants; mais il est bon qu'on sache d'abord voir le mal en face. Les maux qui affligent la France nous menacent, nous aussi, au Canada. Il est utile que nous sachions à quel désordre social le virus de la libre-pensée conduit fatalement ceux qu'il contamine.

Mais, puissions-nous — ceci soit dit à l'honneur des catholiques français — savoir, nous aussi, lutter comme eux, avec générosité et vaillance, pour la défense de nos droits et de nos libertés, si jamais ils sont en danger.

\* \* \*

Huysman, l'auteur de "La Cathédrale" et de "En route," vient de publier un volume nouveau, intitulé: "Les foules de Lourdes." Le titre indique assez le sujet. Cet écrivain, on le sait, fut d'abord un disciple de Zola. Les études d'art l'ont amené à la foi; mais il a gardé dans sa manière quelque chose de sa formation première. Il ne recule jamais devant la crudité d'un mot. De tous les volumes, et il y en a des milliers, qui ont été publiés sur Lourdes, celui de Huysman est sûrement l'un des plus originaux. Il n'est pas tendre pour l'architecture des édifices mourrants imposants qu'on a élevés sur la célèbre grotte, et il dit leur fait

aux marchands d'objets de piété. Mais il n'en proclame pas moins en des pages qui resteront, et qui seront lues dans d'autres milieux que celui des croyants, la victoire incontestable du miracle de Lourdes sur l'impiété et l'incrédulité contemporaines. Son talent de réaliste fait revivre les miracles sous nos yeux, et cela avec des détails d'une précision qui, pour être un peu crue, ne laisse pas d'être éloquente.

\* \* \*

Mais les miracles ne convertissent pas toujours. Il n'y a pas de pires aveugles que ceux qui ne veulent point voir. Et ce seront ces mêmes gens qui patroneront les coutumes les plus stupides : le duel, par exemple, ou le recours au suicide. *Quos vult perdere, Deus dementat.*

A propos de duel, M. l'abbé Lemaire, qui est député, vient de déposer à la Chambre française une proposition de loi — qu'on n'adoptera pas, sans doute, de peur d'avoir l'air clérical? — qui tend à supprimer cette stupide coutume de croiser le fer ou d'échanger une balle, à quinze pas, d'ailleurs sans résultat, le plus souvent.

Si le duel n'est pas beaucoup connu, au Canada, le suicide, un acte encore plus stupide évidemment, tend hélas! à se faire plus commun. Pour une mauvaise affaire, une peine d'amour, un rien, on s'expédie lâchement dans l'autre monde. Inutile de dire just qu'où cela est immoral et anti-chrétien. Mais sait-on quelle est la cause de la fréquence des suicides? L'un des collaborateurs de la *Presse* — Laurent Bart, qui donne en effet, dans ses chroniques quotidiennes, plus d'un conseil qui vaut de *l'or en barre*, expliquait l'autre jour, avec beaucoup de raison, que "l'action du livre et du théâtre sensationnel ayant une influence néfaste sur les cerveaux faibles, il n'est pas douteux que le récit détaillé d'un suicide, ou sa représentation sur la scène, ne provoque souvent une action semblable chez plus d'un individu." Par conséquent, gare aux mauvais théâtres, aux mauvais livres et aux mauvais feuilletons. Quand un malheur arrive, on proclame que c'est dans une crise de folie que M. un tel s'est brûlé la cervelle. Oui, mais il est de ces folies qui sont voulues, au moins dans leur cause.

\* \* \*

Une autre folie coupable, plus désastreuse encore parce qu'elle est le fait des gouvernements, c'est celle qui consiste à persécuter

la foi ou la langue par l'école. Dieu sait le mal que les écoles neutres ont causé en France et aux Etats-Unis. Parfois, c'est d'abord à la langue qu'on s'attaque, et c'est pratiquement, qu'on le veuille ou non, l'un des plus sûrs moyens de ruiner la foi.

C'est ainsi qu'on mène actuellement une terrible campagne, dans la Pologne allemande, contre le petit peuple des écoles. On veut forcer les petits Polonais à prier Dieu et à répondre au catéchisme en allemand. Or, si la foi est solidement ancrée au cœur des fils de la généreuse Pologne, la langue de leurs aïeux leur tient à l'âme aussi. Et les petits enfants, battus cruellement, refusent de répondre aux instituteurs allemands. Cette lutte, qui rappelle celle de David contre Goliath et qui est celle du droit contre la force, ne manque pas de grandeur.

L'auteur célèbre de "Quo vadis," Henryk Sienkiewicz, écrivait le 19 novembre dernier à l'empereur Guillaume une lettre publique, qui a eu du retentissement. "Les territoires polonais incorporés à l'Etat prussien — y disait-il — sont devenus un enfer de souffrances, et ces souffrances, hélas! n'ont fait que grandir et s'aggraver sous votre règne. . . . Elles sont hideuses, profondément immorales, et aucune raison d'Etat ne saurait les légitimer, ces lois qui font couler les pleurs de milliers d'enfants sans défense. — A l'école, l'instituteur prussien n'est pas le guide qui instruit l'enfant polonais et le dirige vers Dieu, c'est plutôt une sorte d'impitoyable horticulteur à qui incombe l'obligation difficile de transformer par force le sain et robuste arbrisseau polonais en un sauvageon rabougri et chétif, mais allemand. . . . Le gouvernement, concluait-il, qui se permet tout, enseigne à ses administrés qu'ils peuvent aussi tout se permettre. Il n'y a pas de droit contre le droit, et le droit à l'existence a été donné par Dieu aux nations."

Cette dernière phrase, qui résume un principe historique incontestable, d'autres pourraient la méditer avec profit.

\* \* \*

L'un des plus dignes champions de la cause religieuse et nationale des Polonais, Mgr Staliński, archevêque de Posen, vient de mourir subitement. Il est allé au ciel, espérons-le, plaider la cause des enfants martyrs.

\* \* \*

Quand on songe à toutes ces leçons de l'histoire, on se résigne difficilement à comprendre pourquoi et comment des hommes, pourtant sérieux et bien pensants, s'obstinent à méconnaître les droits pour la langue et pour la foi de nos compatriotes, les Canadiens des Etats-Unis.

Au contraire, on salue avec joie des jours comme celui qu'on a vu briller les belles fêtes de la bénédiction de l'église Notre-Dame de Lourdes, à Fall-River, cette dernière semaine de novembre. Certains incidents, à Fall-River même et à Woonsocket, s'étaient récemment succédés, qui, grossis par les exagérations de la presse et vus à distance, semblaient bien regrettables. Mais les fêtes de Notre-Dame à Fall-River ont dissipé le malentendu. Mgr Harkins et Mgr Stang, en un français très pur, ont dit publiquement leur sympathie pour l'élément canadien-français, reconnaissant la vaillance de sa foi, et, par le fait même de leur parole française, les droits de sa langue. Mgr l'archevêque de Montréal, qui assistait à ces fêtes, a communiqué, à son retour, dans un *interview* accordé aux journalistes, les heureuses impressions qu'il garde de son voyage à Fall-River. La vie canadienne-française s'affirme là-bas avec éclat. Ni la foi, ni la langue, grâce à Dieu, ne sont en péril. Et, comme toujours, c'est le patriotisme et la langue qui sont et resteront, pour nos frères de la Nouvelle-Angleterre, les meilleurs gardiens de leur foi catholique.

\* \* \*

D'ailleurs, comme le disait éloquemment au banquet de Fall-River l'un des plus puissants orateurs de la Nouvelle-Angleterre, l'honorable Hugo-A. Dubuque, " Qui donc, en ce pays consacré par le sang, arrosé par les sueurs et béni par les sacrifices de nos pères, oserait proscrire la langue de Bossuet et de Fénelon, de Massillon et de Lacordaire ? Qui donc voudrait ostraciser dans la patrie de Washington la langue maternelle de Lafayette et de Rochambeau ? Qui donc voudrait bannir de cette terre libre d'Amérique la langue civilisée qui, la première, a réveillé les échos de ses forêts et de ses solitudes et fait connaître les vérités du christianisme aux premiers habitants de ces pays ? "



\* \* \*

Dans le même ordre d'idée, il convient de louer hautement ici l'intelligent et si opportun projet qu'a conçu le vénéré curé Chagnon, de Champlain, d'élever, sur les bords du lac qui porte son nom, une statue au fondateur de la Nouvelle-France, Samuel de Champlain. C'est le 4 juillet prochain, est-il annoncé, qu'on dévoilera un bronze de vingt-cinq pieds de hauteur, sur les bords du grand lac, à la mémoire de cet homme illustre qui "jeta Québec sur le rocher de Stadaconé." Comme le curé Labelle, le Père Chagnon aura mérité de léguer son nom à l'histoire du pays qu'il a évangélisé. Dans les siècles à venir, quand le voyageur passera devant la statue, qui dominera le lac, au souvenir de Champlain, il aimera à unir celui, si sympathique, du Père des Conventions Canadiennes dans, la Nouvelle-Angleterre.

\* \* \*

Cette idée française et catholique, que tous nous voulons garder florissante et vibrante sur le sol de l'Amérique, il est certain que les hommes venus de France chez nous, dans un but d'apostolat religieux, ou encore en mission officielle, ont largement contribué à la maintenir ou à la répandre. Tous les Français qui viennent sur nos rives, sans doute, ne sont pas des apôtres du bien. Si triste que l'on en soit, il faut bien le reconnaître. Mais nous ne saurions trop nous louer de la présence, parmi nous, de ceux de nos cousins d'outre-mer qui comprennent vraiment les aspirations de notre race.

Le consul de France, qui vient de nous quitter, M. Kleczkowski, était bien de ceux-là. Avec un tact admirable, il sut tenir au Canada la position difficile que les circonstances lui faisaient. Représentant d'un pays dont le gouvernement fait ouvertement la guerre à l'Eglise, surtout depuis quelque dix ans, il sut, sans éclat mais avec une fermeté digne, se rappeler et rappeler aux autres que la France a été pendant des siècles, et est encore dans son meilleur fonds, la nation très chrétienne, celle que Léon XIII dénommait la très noble: *nobilissima gallorum gens*. M. Kleczkowski comptait à Montréal beaucoup d'amis, dans les milieux ecclésiastiques comme ailleurs. Il paraît certain par contre que nos franc-maçons libertaires lui tenaient rigueur de sa correction sympathique vis-à-vis les hommes d'Eglise, et il a été démontré qu'ils ont

intrigué contre lui auprès des autorités du gouvernement français. Les sectaires qui se vantent à Paris " d'avoir éteint la lumière du ciel " n'auraient pas voulu nous laisser ici un consul qui se refusait à faire office d'éteignoir ? Quoiqu'il en soit, le fin lettré et l'agréable diseur, qui partout et toujours ne disait que juste ce qu'il fallait dire, M. Kleczkowski, laisse au Canada un souvenir qui vivra.

\* \* \*

Le Conseil privé — la plus haute autorité judiciaire de l'empire, vient de décider que d'après la loi scolaire d'Ontario, les religieux et les religieuses n'ont pas le droit d'enseigner dans cette province sans être munis de diplômes officiels. Or, l'auteur de cette loi, l'honorable M. Scott, l'un des membres du cabinet d'Ottawa, témoigne que l'intention des législateurs avait été l'opposé de ce que les membres du Conseil privé ont jugé. Nous savons bien, nous, que nos instituteurs religieux sont compétents, et nous ne croyons pas qu'ils aient à redouter les examens de l'Etat. Mais ce n'en est pas moins une tracasserie de plus qu'ils auront à subir. Si encore ce pouvait être un moyen pratique de fermer la bouche à certains critiques en mal de publicité. Mais il n'y faut pas trop compter. Ces gens-là souvent, moins ils sont compétents et plus ils errent fort.

\* \* \*

Cet état d'âme, chez plus d'un réformateur, est vraiment détestable. Nous en avons eu un exemple dans le cas récent de l'incendie partiel qui a affligé le couvent de Sainte-Angèle, à Ste-Cunégonde, dans Montréal. Le feu prend. On appelle les pompiers. On fait sortir les enfants en rang, avec ordre. Il n'y a aucun accident. Les pompiers maîtrisent bientôt l'incendie et on en est quitte pour quelques dommages peu considérables. Mais un " reporter " avait été témoin du malheur. Vite, il imagine une page à sensation, avec interviews et portraits. Il y avait de nombreuses issues au couvent Sainte-Angèle, des échelles de sauvetage à l'arrière — des échelles en bois, mais des échelles toujours — des extincteurs aussi, dont on s'est servi avec succès. Ah, bien oui ! M. le rapporteur n'a pas vu tout cela et il entonne une dythirambe sur l'imprudance des autorités, il imagine ce que cela aurait

été. . . . si cela avait été autrement. Et Dieu sait si l'imagination d'un reporter en mal de copie est puissante et créatrice ! Or, comme question de fait, les Sœurs de Ste-Anne, qui dirigent le couvent de Sainte-Angèle, étaient munies d'un certificat de l'inspecteur officiel du gouvernement attestant qu'elles avaient pris les précautions exigées par la prudence humaine. N'empêche que M. le "reporter" court encore !

\* \* \*

À la Révérende Mère Marie du Rosaire, décédée il y a quelques semaines, les vingt et une capitulantes des Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie, réunies en chapitre à Hochelaga, le 15 novembre, ont fait succéder la Révérende Mère Martin de l'Ascension, comme Supérieure Générale. C'est à plus de soixante maisons, où se donne aux jeunes filles une éducation sérieuse et soignée, que la nouvelle Supérieure Générale est appelée à commander. L'œuvre de Sœur Marie-Rose et de Mgr Bourget est loin de ses débuts modestes de 1847 à Longueuil. La bénédiction du ciel la protège évidemment, et, de là-haut, ses fondateurs doivent se réjouir.

\* \* \*

Le 21 novembre, chez les Sœurs Grises d'Ottawa, Mgr l'archevêque Duhamel présidait la cérémonie des noces d'or de trois religieuses : les Sœurs Martel, Raizenne et Lefebvre. Toutes les trois, elles avaient prononcé leurs vœux de religion le 21 novembre 1856, il y a cinquante ans. Il faut remercier Dieu de faire aussi longue la vie de ces modestes filles de la Vénérable Mère d'Youville, vie toute consacrée, on sait avec quel dévouement, au service des pauvres, des malades et des infortunés de toutes sortes.

\* \* \*

À l'École Normale Laval de Québec et à l'École Normale Jacques-Cartier de Montréal, on se prépare à célébrer avec solennité — en 1907 — le cinquantième anniversaire de fondation. Ce seront sûrement de belles fêtes.

\* \* \*

M. A. Decelles, bibliothécaire à Ottawa, l'auteur de "Papineau," achève "Lafontaine" et "Cartier," deux autres volumes qui nous seront précieux. L'on connaît en effet la tenacité au travail et l'esprit de discernement qui caractérisent le consciencieux historien qu'est M. Decelles. Il est en train de doter son pays d'une trilogie, "Papineau," "Lafontaine" et "Cartier," qui exposera au complet l'une des époques les plus merveilleuses du développement et de l'expansion de notre race.

\* \* \*

En donnant toutes ces nouvelles, qu'au reste nous apprécions dans la mesure de nos forces, nous avons confiance de faire œuvre utile. C'est le but auquel tend avant tout la Direction du PROPAGATEUR. A notre époque, on lit beaucoup. Nous voudrions aider à bien diriger les lectures, surtout celles de nos jeunes lecteurs.

En plus, le PROPAGATEUR offre à ceux qui paient le modeste abonnement de 50 centins toute une série de "Primes," indiquées sur la couverture, qui peuvent à bon droit tenter nos lecteurs. Les trois premiers numéros de ces "Primes" méritent qu'on les signale spécialement. La maison Cadieux et Derome publie une galerie de portraits historiques, qui, lorsqu'elle sera complète, aura une réelle valeur. Or, les jeunes gens qui s'abonnent à notre revue mensuelle, peuvent, presque sans s'en apercevoir, acquérir ainsi, pour un prix minime, au bout de quelques années, toute cette galerie historique. Nous renvovons à la couverture pour les conditions.

\* \* \*

Voici la liste de nos défunts du mois :

M. le chanoine D. Vézina, ancien curé des Trois-Pistoles, décédé le 3 décembre, à l'hôpital-général de Québec, à l'âge de 70 ans ;

M. l'abbé N.-A. Valois, curé à Saint-Bruno, décédé le 20 novembre, à l'âge de 58 ans.

M. l'abbé J. Valin, curé de Saint-Edouard de Lotbinière, décédé le 29 novembre, à l'Hôtel-Dieu de Québec, à l'âge de 54 ans ;

M. l'abbé P.-H. Labrecque, curé de Chezzetcook (Nouvelle-Ecosse), décédé le 24 novembre, à l'âge de 52 ans ;

---

Le Rév. Frère André, des chers Frères des Ecoles Chrétiennes, ancien directeur de Mont-St-Louis et de l'école Sainte-Brigide, décédé au Mont Lasalle (Maisonneuve), après plus de cinquante ans, passés dans l'enseignement.

\* \* \*

La chronique de la livraison de décembre est la 30e que nous écrivons pour le PROPAGATEUR. Or, pendant ces trois ans, nous avons relevé, le plus fidèlement que nous avons pu, les mortalités qui se produisaient chez nos confrères canadiens, tant au Canada qu'aux Etats-Unis. Sait-on à quel chiffre nous sommes arrivé depuis janvier 1904? A plus de 150, exactement à 152!

Cent cinquante-deux prêtres sont morts chez nous, depuis trois ans,

Vigilate fratres. . . . .

*L'abbé Elie J. Auclair*



## La Dignité du Prêtre.

### I. — Idée générale.

De toutes les dignités terrestres, la première, dit saint Ignace, martyr, est incontestablement celle du sacerdoce : *Omnium apex est sacerdotium*. Grande, immense, infinie, dit aussi saint Ephrem, est la dignité du sacerdoce : *Miraculum est stupendum, magna, immensa, infinita sacerdotii dignitas*. Le sacerdoce s'exerce sur la terre. Ce n'en est pas moins une fonction céleste, dit saint Jean Chrysostome : *Sacerdotium in terris peragitur, sed in verum celestium ordinem referendum est*. Aussi, entendons-nous saint Augustin affirmer que le prêtre est élevé au-dessus de toutes les puissances du ciel et de la terre, qu'il n'est inférieur qu'à Dieu seul. Oui, dit Innocent III, supérieur à l'homme, le prêtre ne voit que Dieu au-dessus de lui : *Inter Deum et hominem medius constitutus ; minor Deo, sed major homine*. Selon saint Denys, le sacerdoce est une dignité angélique, ou plutôt divine : *Angelica, imo divina est dignitas* ; et il appelle le prêtre un homme divin : *Qui sacerdotem dixit, prorsus divinum virum*. Bref, dit saint Ephrem, la dignité sacerdotale est au-dessus de toute conception : *Excedit omnem cogitationem donum dignitatis sacerdotalis*.

### II. — Importance des fonctions sacerdotales

La dignité du prêtre se mesure sur les grandes fonctions qu'il exerce. Le prêtre est choisi par Dieu pour soigner ses intérêts sur la terre. C'est, dit saint Cyrille un être à part, tout entier consacré au service de son divin Maître : *Genus divinis mysteriis mancipatum*. Aussi, saint Ambroise appelle le ministère sacerdotal une profession divine : *Deifica professio*. Le prêtre est le ministre que Dieu lui-même a constitué ambassadeur de son Eglise auprès de son infinie majesté, pour lui rendre hommage et solliciter ses grâces en faveur de tous les fidèles. L'Eglise tout entière, sans les prêtres, est incapable de glorifier Dieu et d'obtenir ses grâces autant que le peut un seul prêtre, par la célébration d'une seule messe. Que peuvent, en effet, tous les

fidèles réunis sans le prêtre ? Tous les hommes pourraient offrir à Dieu leur vie en sacrifice. Mais ce sacrifice de la vie de tous les hommes, qu'est-il en comparaison du sacrifice de Jésus-Christ, offert par le prêtre à son divin Père ? — Devant Dieu, dit Isaïe, l'homme n'est pas plus qu'une goutte d'eau, un grain de sable ; devant Dieu, toutes les nations ne sont que néant : *Quasi stilla situla... , pulvis exiguus ; omnes gentes, quasi non sint, sic sunt coram eo.* Et la messe, c'est Dieu offert à Dieu ; donc, un sacrifice d'une valeur infinie.

Ainsi le prêtre, par la célébration d'une seule messe, rend à Dieu un honneur infiniment plus grand, en lui sacrifiant Jésus-Christ, que si tous les hommes lui sacrifiaient leur vie. Bien plus, par une seule messe, le prêtre procure à Dieu plus de gloire que ne lui en ont procuré depuis le commencement du monde tous les anges, tous les saints du paradis et la très sainte Vierge elle-même. Car tous ensemble ne peuvent lui rendre qu'un culte fini, tandis que le prêtre à l'autel rend véritablement à Dieu un culte infini.

En même temps que cet honneur infini, le prêtre célébrant la messe offre à Dieu un tribut de reconnaissance digne de sa bonté infinie et des grâces dont il a comblé tous les anges et tous les saints, ce dont ils sont eux-mêmes absolument incapables. Ici encore on voit combien la dignité du prêtre l'emporte sur toutes les autres dignités, de la terre et du ciel.

Le prêtre est aussi un ambassadeur délégué par l'univers entier auprès du souverain Seigneur pour faire l'office d'intercesseur et obtenir à toutes les créatures l'abondance des dons célestes. C'est la pensée de saint Jean Chrysostome : *Pro universo terrarum orbe legatus intercedit apud Deum.* En un mot, dit saint Ephrem, le prêtre est le familier de Dieu, toujours sûr d'en être bien accueilli.

Pour sauver le monde, la mort de notre divin Rédempteur n'était pas nécessaire ; il lui suffisait de verser une goutte de son sang, une larme, d'offrir à Dieu une prière, pour racheter tous les hommes. Cette goutte de sang, cette larme, cette prière même, étant d'un Dieu, suffisait pour sauver non pas un monde, mais des milliers de mondes. Pour faire un prêtre, il ne fallait rien moins que la mort de Jésus-Christ. Car, sans cette mort, nous n'eussions jamais eu l'adorable Victime qu'offrent à Dieu les prêtres de la nouvelle Alliance, Victime sainte et sans tache, seule capable de rendre à Dieu l'honneur et la gloire qui lui sont

pus. Le sacrifice de la vie de tous les anges et de tous les hommes, nous l'avons vu, n'est pas capable de rendre à Dieu l'honneur infini, les actions de grâces et tous les tributs que lui rend le prêtre, quand, par le saint Sacrifice, il lui offre une Victime d'un prix infini.

### III. — Grandeur du pouvoir sacerdotal.

La dignité du prêtre est grande aussi par le pouvoir qu'il exerce sur le corps réel et sur le corps mystique de Jésus-Christ. Et d'abord sur son corps réel.

Il est de foi qu'au moment précis où le prêtre, célébrant la messe, prononce sur le pain et sur le vin les paroles de la consécration, Jésus-Christ lui obéit et se rend réellement présent entre ses mains. On est frappé d'étonnement, lorsqu'on pense qu'au commandement de Josué Dieu arrêta le soleil au milieu de sa course. — Soleil ! dit le Conducteur du peuple de Dieu, je te le commande, arrête ta course, n'avance pas contre Gabaon. Et le soleil s'arrêta au milieu de sa course. *Sol, contra Gabaon ne movearis. — Stetit itaque sol in medio cœli.* Mais, n'est-ce pas plus grande merveille que Dieu, obéissant à la voix du prêtre, vienne se placer réellement entre ses mains, et qu'il y vienne partout et autant de fois que ce prêtre le voudra, fût-il l'ennemi de Jésus-Christ ? Et une fois entre les mains du prêtre, la divine Victime y reste entièrement à sa disposition. Le prêtre peut le transporter où il veut. Il peut à son gré le renfermer dans le tabernacle, l'exposer sur l'autel, le porter hors de l'église. Il peut se nourrir de cette chair divine et la donner aux fidèles. Jésus se laisse faire ; il obéit toujours, sans aucune résistance : *Ego autem non contradico.*

“ Qu'il est grand le pouvoir des prêtres ! s'écrie avec admiration saint Laurent Justinien. Par eux, et aussi souvent qu'ils le veulent, s'opère le mystère de la transsubstantiation ; par eux, le pain devient le corps de Jésus-Christ ; le Verbe incarné descend du ciel et se trouve très réellement sur l'autel. Par un choix spécial de Dieu, l'homme, devenu prêtre, jouit de cet admirable privilège, qui n'a jamais été accordé aux anges. Ceux-ci se tiennent en adoration au pied du trône de Dieu. Aux prêtres seuls il est permis de le tenir dans leurs mains, de le donner aux fidèles et de se nourrir eux-mêmes de sa chair divine.”

Sur le corps mystique de Jésus-Christ, lequel se compose de



tous les fidèles, le prêtre a aussi un pouvoir qui lui est très spécialement réservé : c'est le pouvoir des Clefs. En vertu de ce don divin, le prêtre peut soustraire le pécheur au châtement qu'il a mérité, le délivrer de l'enfer, lui rendre ses droits au ciel ; il peut, d'esclave du démon en faire un enfant de Dieu. Et Dieu lui-même s'est obligé à ratifier le jugement du prêtre, à refuser ou accorder le pardon selon que le prêtre refuse ou accorde l'absolution, pourvu toutefois que, à l'insu du prêtre, les dispositions intérieures du pénitent ne le rendent pas indigne du pardon. Telle est la puissance du prêtre, dit saint Maxime de Turin, que de son jugement dépend le jugement de Dieu : *Tanta ei (Petro) potestas attributa est judicandi, ut in arbitrio ejus poneretur caeleste judicium*. Le prêtre prononce d'abord la sentence, dit saint Pierre Damien, et Dieu y souscrit : *Præcedit Petri sententia Redemptoris*. Ainsi, conclut saint Jean Chrysostome, le Seigneur suit son serviteur, en ratifiant dans le ciel tous les jugements prononcés par son ministre au tribunal de la Pénitence : *Dominus sequitur servum ; .et quidquid hic in inferioribus judicaverit, hoc ille in supernis comprobatur*.

Ainsi on peut le dire en toute vérité : Si Jésus-Christ descendait dans une église et s'asseyait dans un confessionnal, pour y administrer le sacrement de Pénitence, et qu'en même temps, en face, dans un autre confessionnal, un prêtre entendit la confession d'une autre personne, Jésus-Christ et le prêtre, sur un pénitent suffisamment disposé, prononceraient la même parole : *Ego te absolvo* ; cette parole, dans la bouche du Sauveur et dans celle du prêtre, aurait exactement la même efficacité ; les deux pénitents seraient également absous de leurs péchés. Quel honneur ne serait-ce pas pour un simple sujet que son roi lui dise : " Je te permets de délivrer de la prison qui tu voudras ! " Mais, quel plus grand honneur que ce pouvoir dont Dieu a investi Jésus-Christ, et par Jésus-Christ les prêtres, par lequel ils peuvent délivrer de l'enfer non seulement les corps, mais aussi les âmes des pauvres pécheurs ! Cette réflexion est de saint Jean Chrysostome.

#### IV. — La dignité du Prêtre surpasse toutes les dignités créées.

La dignité sacerdotale est éminemment au-dessus de toutes les dignités de la terre, dit saint Ambroise : *Nihil in hoc sæculo excellentius*. Sachez-le, dit au prêtre saint Bernard, vous êtes plus grand que les rois, que les empereurs, que les anges eux-mêmes : *Prætulit vos, sacerdotes, regibus et imperatoribus*.

*pratulit angelis.* Sur ces dignités, dit encore saint Ambroise, le sacerdoce l'emporte autant que l'or sur le plomb : *Longe erit inferius, quam si plumbum ad auri fulgorem compares.* Et saint Jean Chrysostome en donne cette raison, que la puissance des rois s'étend seulement sur les biens temporels et sur les corps, tandis que celle des prêtres s'étend sur les biens spirituels et sur les âmes. D'où il conclut avec saint Clément que la dignité des prêtres l'emporte autant sur celle des rois, que l'âme l'emporte sur le corps.

Les bons princes ont toujours rendu leurs hommages aux prêtres, dit le pape Marcel : *Boni principis est Dei sacerdotes honorare.* Ils s'empresment de fléchir le genou devant le prêtre, dit Pierre de Blois, de lui baiser la main et de courber la tête pour recevoir sa bénédiction. *Reges flexis genibus offerunt ei munera, et deosculantur manum, ut ex ejus contactu sanctificentur.* Baronius raconte que Léonce, évêque de Tripoli, ayant été appelé à la cour par l'impératrice Eusébie, lui envoya dire qu'il ne pouvait s'y rendre qu'aux conditions suivantes : A son arrivé, Eusébie descendrait de son trône et viendrait d'abord s'incliner devant lui, pour recevoir sa bénédiction ; puis, après qu'il aurait pris un siège, elle se tiendrait debout, jusqu'à ce qu'il lui permît de s'asseoir. Si je ne puis être sûr que toutes ces conditions seront remplies, ajouta-t-il, jamais je ne mettrai les pieds à la cour. Au concile de Nicée, le grand Constantin, empereur, voulut occuper la dernière place, sur un siège moins élevé que celui des Evêques, et après en avoir obtenu la permission.

Les anges aussi vénèrent le prêtre, reconnaissant en lui une dignité supérieure. Saint Grégoire l'affirme en ces termes : *Sacerdotium ipsi quoque angeli venerantur.* C'est que tous les anges ensemble ne peuvent pas ce que peut le prêtre, accorder le pardon des péchés. Les anges gardiens veillent sur les âmes qui leur sont confiées ; et si elles tombent dans l'abîme du péché, elles excitent des remords salutaires ; mais ils doivent attendre que le péché soit soumis au jugement et à l'absolution du prêtre, aucun d'eux n'ayant reçu le pouvoir ni de lier ni de délier. Tel est le sentiment exprimé par saint Pierre Damien. Supposez saint Michel lui-même auprès d'un moribond qui l'invoque : le glorieux Archange pourra bien chasser le démon qui l'assiège ; mais, ce moribond n'eût-il qu'un seul péché mortel sur la conscience, c'est d'un prêtre et non de saint Michel qu'il devra attendre l'absolution.

Saint François de Sales venait de conférer la prêtrise à un jeune clerc. Celui-ci sortant du sanctuaire, le saint le vit s'arrêter comme pour céder le pas à quelqu'un. Interrogé sur ce fait assez étrange, le jeune prêtre avoua que le Seigneur avait, depuis quelque temps, daigné le favoriser de la présence, visible à sa droite, de son ange gardien. Jusqu'à ce jour, l'ange précédait son protégé ; mais le voyant enfin revêtu du sacerdoce, il voulut désormais céder le pas au prêtre et se tenir à sa gauche ; de là cet arrêt à la porte, accompagné d'une sainte contestation. Aussi, saint François d'Assise ne craignait-il pas de dire : Si je rencontrais un ange et un prêtre, je m'inclinerais d'abord devant le prêtre et ensuite devant l'ange.

Osera-t-on dire ? La dignité du prêtre l'emporte sur la dignité de la très sainte Vierge elle-même. De fait, la Mère de Dieu peut prier pour un pécheur, et elle est toute-puissante sur son divin Fils pour en obtenir des grâces de conversion ; mais elle n'a pas, comme le prêtre, le pouvoir de l'absoudre. C'est le témoignage d'Innocent III : *Licet Beatissima Virgo excellentior fuerit Apostolis, non tamen illi, sed istis Dominus claves regni caelorum commisit.* Le pieux saint Bernardin de Sienna s'excuse auprès de Marie de devoir affirmer qu'en vérité sa dignité est inférieure à celle du sacerdoce : *Virgo benedicta, excusa me, quia non loquor contra te ; sacerdotium ipse prætulit supra te.* Il en donne la raison : " Marie n'a conçu Jésus-Christ qu'une seule fois, tandis que le prêtre, en consacrant, le conçoit pour ainsi dire autant de fois qu'il le veut ; de sorte que si la personne du Rédempteur n'était pas encore dans ce monde, le prêtre, en prononçant les paroles de la consécration, produirait réellement l'adorable personne de l'Homme-Dieu. De là cette belle exclamation de saint Augustin : *O veneranda sacerdotum dignitas, in quorum manibus, velut in utero Virginis, Dei Filius incarnatur.*

Le prêtre est si grand, qu'on peut en quelque sorte l'appeler créateur de son Créateur. De fait, en prononçant les paroles de la consécration, il crée pour ainsi dire Jésus-Christ, il lui donne l'être sacramentel et le produit comme victime offerte au Père éternel. Par une seule parole, Dieu créa le monde : *Ipse dixit et facta sunt.* Au prêtre, il suffit de dire : *Hoc est Corpus meum ;* et le pain qu'il tenait dans ses mains n'est plus du pain ; c'est le Corps de Jésus-Christ. Ne soyons donc pas étonnés d'entendre saint Augustin, contemplant cette merveille, s'écrier dans son

admiration : O vénérables mains du prêtre ! O sublime ministre ! Celui qui m'a créé m'a donné, si j'ose le dire, le pouvoir de le créer lui-même ! Celui qui m'a créé sans moi se crée lui-même par moi ! *O venerabilis sanctitudo manuum ! O felix exercitium ; qui creavit me (si fas est dicere), dedit mihi creare se ; et qui creavit me sine me, ipse creavit se mediante me.* La dignité du prêtre est si grande, qu'il va jusqu'à bénir sur l'autel Jésus-Christ lui-même, comme Victime offerte au Père éternel.

#### V. — Sublimité du ministère sacerdotal.

La grandeur de la dignité sacerdotale se mesure enfin sur le poste éminent occupé par le prêtre. Dans un synode de Chartres, l'an 1550. le sacerdoce fut appelé avec raison la demeure des Saints : *locus Sanctorum*. Saint Augustin appelle les prêtres Vicaires de Jésus-Christ et ses lieutenants sur la terre parmi les fidèles : *Vos estis vicarii Christi, qui vices ejus geritis.* Et saint Charles Borromée, empruntant cette parole de saint Paul : *Pro Christo legatione fungimur, tanquam Deo exhortante per nos,* dit à ses prêtres, au synode de Milan, que vraiment ils représentent Dieu au milieu des fidèles : *Dei personam gerentes.*

Lorsque le divin Rédempteur remonta au ciel, pour y glorifier sa sainte humanité, il laissa sur la terre les prêtres, avec mission de remplir à sa place la sublime fonction de médiateur entre Dieu et les hommes, principalement par le moyen du saint Sacrifice de la messe. Aussi, entendons-nous saint Laurent Justinien avertir le prêtre qu'il doit approcher de l'autel comme s'il était le Christ en personne : *Accedat sacerdos ad altaris tribunal, ut Christus.* Car, ajoute saint Cyprien, c'est vraiment de Jésus-Christ qu'il tient la place : *Sacerdos vice Christi vere fungitur.* Et saint Jean Chrysostome, dans sa 60<sup>e</sup> homélie, dit au peuple : Quand vous voyez à l'autel le prêtre offrant le saint Sacrifice, ne l'oubliez pas, sous sa main visible c'est la main invisible de Jésus-Christ que vous apercevez : *Cum videris sacerdotem offerentem, consideres Christi manum invisibiliter extensam.*

Quand le prêtre au tribunal de la Pénitence remet les péchés par cette solennelle parole : *Ego te absolvo,* c'est encore aux nom et place du Sauveur. Pour pardonner un péché, il ne faut rien moins que la toute-puissance de Dieu. C'est ce que l'Eglise nous fait entendre dans une de ses oraisons : *Deus qui omnipotentiam tuam parcendo maxime et miserando manifestas...* Les Juifs

avaient aussi raison de dire, en entendant Jésus-Christ accorder au paralytique le pardon de ses péchés : Qui donc peut remettre les péchés, si ce n'est Dieu seul ? Or c'est incontestablement ce que fait le prêtre, quand il dit au pécheur repentant : *Ego te absolvo a peccatis tuis*. Cette parole sacramentelle opère sur-le-champ ce qu'elle signifie. Au même instant, ce pécheur ennemi de Dieu redevient son ami ; d'esclave de l'enfer il devient l'héritier du ciel.

Le prêtre absolvant les pécheurs, dit saint Ambroise, c'est aussi le Saint-Esprit justifiant les âmes, y opérant les merveilleux effets de la grâce : *Munus Spiritus Sancti officium sacerdotis*. De fait, nous dit l'Évangile, Jésus-Christ, confiant à ses Apôtres le pouvoir des Clefs, souffla sur eux et leur dit : Recevez le Saint-Esprit ; les péchés seront remis à ceux qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez. *Insufflavit et dixit : Accipite Spiritum Sanctum...* C'est donc avec raison que saint Clément appelle le prêtre un Dieu sur la terre : *Post Deum terrenus Deus*.

Quel sujet d'horreur et de douleur, si l'on voit dans une dignité si sublime et une vie criminelle, une profession divine et des œuvres d'iniquité ! Loin de nous ce désordre ! s'écrie saint Ambroise. Que nos actes soient dignes de notre nom : *Actio respondeat nomini*. Grande est la dignité des prêtres, dit saint Jérôme ; mais, qu'ils ne l'oublient pas, grande aussi est leur ruine s'ils viennent à pécher. Réjouissons-nous de notre élévation ; mais, tremblons en pensant que nous pouvons tomber dans l'abîme du péché : *Grandis dignitas sacerdotum, sed grandis ruina eorum si peccant. Latemur ad ascensum, sed timeamus ad lapsum*.

AUGUSTE TOURNOIS, C. SS. R.



## Aimery de Querceville.

### IX

#### La fuite.

Suzanne comptait les jours avec inquiétude: elle appréhendait celui où sa mère lui reparlerait de Raoul, et, de crainte de rencontrer le jeune sergent ou l'un de ses parents, ne sortait plus de la ferme. Mais ses craintes étaient vaines: elle apprit un beau matin que Raoul venait de partir sur l'ordre d'Aimery pour aller acheter des chevaux dans le Perche, et Simonne, inquiète de voir sa fille triste et changée, lui dit, sans attendre l'époque fixée, que tout était rompu. Suzanne respira, et, en deux ou trois jours, reprit ses belles couleurs et sa gaieté. Mais ce repos ne dura guère. Jacques Hélot envoya sa marraine, riche fermière des environs de Dieppe, demander Suzanne en mariage. Cette fois le parti était si beau que Simonne n'hésita pas, et, de concert avec ses fils, en parla à sa fille.

Suzanne refusa net, sans pouvoir disconvenir que Jacques Hélot était le plus honnête et le plus aimable garçon du pays. Dès qu'on voulut insister elle pleura, et Simonne, renvoyant ses fils, interrogea sévèrement sa fille.

— Quel caprice as-tu ? lui dit-elle. Vingt fois je t'ai entendue dire que tu te marierais volontiers quand tu aurais l'âge. Dès douze ans, tu as voulu te faire une belle dentelle pour ton bonnet de noces, et voici que tu pleures comme une Madeleine au seul mot de mariage, et cela, quand on te propose un si beau parti. Il y a quelque sottise là-dessous. Je t'ai toujours bien surveillée, mais le diable est plus fin que moi. Si quelque godelureau t'a conté fleurette, je veux le savoir. C'est grand péché à une fille que de s'engager à l'insu de sa mère; mais, si tu l'as fait, dis-le et je te pardonnerai.

— Ma bonne mère, dit Suzanne, j'en pourrais lever la main devant les juges comme devant le bon Dieu. On ne m'a rien dit, je n'ai rien promis à personne, personne ne m'aime, mais je ne veux pas me marier. Êtes-vous lasse de moi, que vous me vouliez pousser hors du logis ?

— A Dieu ne plaise ! Suzon. Mais il faut que je te dise tout. On jase sur toi dans le pays, ma fille. Les mauvaises langues prétendent que tu rêves d'épouser notre monsieur, et, comme il n'y saurait penser, les Querceville n'étant pas gens à se mésallier, on suppose de fort vilaines choses.

Le feu monta au visage de Suzanne, et ses larmes s'arrêtèrent.

— Les misérables ! s'écria-t-elle. Puisqu'il en est ainsi, ma mère, emmenez-moi au couvent. J'y resterai jusqu'à ce que M. le comte soit marié, puis je reviendrai vers vous, si le bon Dieu ne me donne pas la vocation.

— Mais, Suzanne, pourquoi t'en aller ? Cela donnerait raison aux médisants. Il vaut bien mieux te marier. Jamais tu n'auras le goût du cloître, ma fille, et tu ferais une mauvaise religieuse. Qu'as-tu à dire contre Hélot ?

— Rien, ma mère, rien, sinon que je ne l'aimerai jamais.

— Et pourquoi, ma pauvre enfant ? dit Simonne qui sentait les larmes la gagner.

— Parce que j'en aime un autre, ma mère, dit Suzanne à voix basse, un autre que je ne puis avoir pour mari ; un autre que je veux fuir. Devinez-le, ma mère, mais ne l'accusez pas... Il ne m'a rien dit.

Et elle se jeta en sanglotant dans les bras de sa mère.

— Tu as raison, ma fille, il faut fuir, dit Simonne devenue pâle, l'honneur le veut, et le bon Dieu te fera la grâce d'oublier.

Le lendemain, Aimery partait pour une grande partie de chasse, à laquelle il était invité et qui devait durer plusieurs jours. Elle avait lieu au château de Boisville, à trois lieues de Querceville, et, contre sa coutume, le jeune comte devait emmener une suite assez nombreuse et plusieurs mulets chargés de bagages. Il vint dès le matin à la ferme pour prendre congé de Simonne, qu'il traitait toujours presque familialement, et, après l'avoir embrassée, lui demanda où était Suzanne.

— Elle est un peu malade, fit Simonne. et je pense qu'elle dort encore. Je lui ferai vos amitiés.

— Mais qu'a-t-elle? demanda le jeune comte. Depuis plusieurs semaines je l'ai à peine vue, et elle m'a semblé changée. Vous l'avez laissée se fatiguer près de vos servantes malades, maman Simonne. Ce n'est pas bien. Je vous en prie, laissez-moi voir cette petite sœur.

— Je vous dis qu'elle dort, reprit Simonne: son mal n'est rien. Ne vous inquiétez pas. Dans deux jours il n'y paraîtra plus. Voilà votre cheval qui s'impatiente, et qu'on ne peut plus tenir. Au revoir, bonne chasse!

Elle rentra dans la ferme, et Aimery, étonné de cette façon peu gracieuse de le congédier, s'éloigna tout pensif, non sans se retourner plus d'une fois vers la ferme. Il lui sembla voir quelque'un à travers les vitres plombées d'une fenêtre du premier étage, mais ces vitres épaisses et vertes étaient si peu transparentes qu'il ne put reconnaître le visage en pleurs de la pauvre Suzanne.

A peine le jeune comte eut-il franchi les limites de son domaine, que Simonne, appelant son fils aîné, lui dit:

— Demain matin, dès qu'il fera jour, je partirai pour Fécamp avec ta sœur et Valerand. Aie soin de nous tenir des chevaux prêts. J'irai au couvent ainsi que Suzanne, et nous y ferons trois jours de retraite, près de notre vieille cousine, sœur Elisabeth de la Croix. Valerand logera à l'auberge, et me ramènera vendredi.

— Et Suzanne?

— Suzanne restera plus longtemps que moi, mais, n'aie pas peur, Simon, elle reviendra. Il faut que nous fassions cette absence. Si on te questionne, dit simplement que j'avais affaire là-bas.

— J'enverrai promener les questionneurs, ça sera plus vite fait. Et ce brave Hélot, s'il revenait...

— Qu'il prenne patience. Tu gouverneras tout à ma place: tiens les rênes serrées, mon garçon; et si quelqu'un dit un mot de travers sur ta sœur...

— Je l'assommerai, mais personne ne s'y frotera. Vous pouvez être tranquille, ma mère.



Les nuits étaient longues encore, et l'on veillait à la ferme. Dans la vaste cheminée de la cuisine, un bon feu de souches, à demi couvert de cendres, jetait des lueurs intermittentes au plafond noirci par la fumée de plus de deux cents hivers, car la ferme était presque aussi vieille que le château. A la maîtresse poutre, une lampe de fer à trois becs éclairait à demi la salle, et faisait reluire ça et là quelques ustensiles de cuivre, les vaisselles de faïence du dressoir, et, au-dessus de la cheminée, ornée d'un crucifix entouré de buis bénit, l'épée de l'aïeul qu'Aimery avait fait remettre à neuf.

Assises près de l'âtre, la mère sur un fauteuil de bois de chêne, la fille sur un escabeau, Simonne et Suzanne filaient; les trois fils de la maison, les valets et les servantes, les uns raccommodant ou fourbissant les outils, les autres teillant du chanvre ou tricotant des bas, tantôt écoutaient un récit fait par l'ancien de la ferme, le vieux Deniset, tantôt causaient des nouvelles du pays.

Ce soir-là Deniset n'était pas en veine, et son histoire du loup-garou fut ennuyeuse et courte. Les auditeurs bâillèrent, et, le bonhomme, vexé, s'en alla coucher sans dire bonsoir à personne. L'heure de la prière n'était pas encore venue; Simonne, se rappelant tout à coup quelque chose qu'elle avait oublié de préparer, fit un signe à Valerand et à Simon, et les emmena dans leur chambre. La veillée n'étant plus présidée que par Suzanne, les servantes se mirent à babiller comme des pies; d'abord à demi voix, puis tout haut, et Robert, qui était encore bien étourdi, leur donnait la réplique.

— Je suis sûre de ce que je te dis, Jacqueline, dit Manon, je le tiens de Lafleur. Il y en avait un bleu et un amarante, l'un brodé d'argent, l'autre de chenille noire.

— Deux quoi? fit Robert.

— Deux beaux habits: et avec ça des bas de soie, des dentelles et une épée de salon, comme on en met à la cour. Lafleur me l'a montrée pour la peine que je lui avais donné de mes noisettes. Et il ne faut pas être bien fin pour deviner pourquoi notre monsieur s'est fait envoyer toutes ces nippes de Paris.

— Pardine, Manon, c'est pour se faire brave à la fête chez ces messieurs de Boisville.

— Oh ! il y allait toujours en justaucorps de chamois ou de drap vert mais cette fois on a chargé deux mulets de porte-manteaux et de valises, et je sais pourquoi. La dame de Boisville a invité autant de dames que de messieurs, et elle a fait venir sa cousine, la comtesse de Mallevall, dont la fille est surnommée la perle du Vexin ; une héritière, belle comme le jour et riche comme Crésus. Vous verrez que notre monsieur l'épousera.

— Ma foi, tant mieux, s'écria Jacqueline ; ça serait très gai au château, s'il y venait une jeune dame. Pour sûr ; d'abord, notre monsieur nous habillerait tous neuf.

— Et on danserait ! dit Margotton.

— Et on ferait un beau repas, reprit Jérôme, le premier valet. J'ai vu celui que le père de notre monsieur donna à ses vassaux, il y a vingt ans, quand il amena ici la défunte comtesse. Nous étions deux cents à table, et, dame ! on y restera douze heures. La jeunesse se dérangeait de temps en temps pour aller danser, les enfants dormaient un brin, par-ci par-là les uns appuyés dessus, les autres sous la table ; mais les gens raisonnables ne débridèrent point. Ah ! quelle belle fête ! On y but vingt tonneaux du meilleur cidre, sans compter le reste.

— Pour sûr, reprit Colas, le second valet, notre monsieur pense déjà à nous régaler, car je l'ai entendu dire au bonhomme Arnaud l'autre jour : " Je voudrais voir les caves mieux garnies. Occupez-vous donc d'acheter une belle provision de cidre et quelques tonneaux de vin."

— Et, encore une chose à noter, dit la Jacqueline, je sais qu'un tapissier de Rouen est venu tout dernièrement pour prendre des mesures dans les appartements du château. Mais, d'où vient cette odeur de roussi ? Ah ! mon Dieu ! notre jeune maîtresse, votre robe brûle !

Un tison avait roulé jusqu'aux pieds de Suzanne sans qu'elle s'en aperçût. Elle le secoua vivement, et, sous prétexte d'aller changer de vêtement, sortit de la salle.

Simonne ne tarda pas à y rentrer, et après avoir fait faire la prière à ses gens, leur dit :

— Je m'absenterai demain avec ma fille. Je vous recommande d'obéir à mon fils comme à moi-même. Je reviendrai à l'heure

où vous vous y attendrez le moins, et je compte retrouver chacun à son poste et à sa besogne. Et toi, Manon, tiens ta langue, et ne mets pas les pieds au château en mon absence.

Chacun promit d'obéir, et, bientôt, un profond silence régna dans la ferme.

Dès la pointe du jour, Suzon, en habit de voyage, descendit au jardin. Valerand était à l'écurie, préparant les chevaux, et Simonne ranimait les tisons cachés sous les cendres à la cuisine, afin de préparer à déjeuner aux voyageurs. On était au premier mars. Il faisait un temps doux et clair, et sous l'herbe reverdie les premières violettes exhalaient leurs parfums.

Suzanne en cueillit quelques-unes et les cacha sous son fichu. De tristes pressentiments serraient son cœur.

— Qui sait, se disait-elle, si je reviendrai jamais ?

Et elle regardait la ferme encore silencieuse, ce joli jardin où elle avait fait ses premiers pas à la main d'Aimery, ce château là-bas, où bientôt sans doute une heureuse et noble châtelaine régnerait, dame et maîtresse du cœur d'Aimery.

Dans le calme profond des champs résonnait le murmure de la mer qui montait et battait les falaises pleines d'échos.

— O mer ! se dit la pauvre enfant, si tu nous avais emporté le jour où il me prit dans ses bras et me dit ces seuls mots : " Courage, ma Suzanne, Dieu va nous réunir pour l'éternité ! " O mer ! que tu aurais bien fait !

Elle entendit Simonne qui l'appelait doucement et rentra. Puis ils partirent ; Simon les accompagna à une portée de fusil, pour bien s'assurer que rien ne leur manquait et que les chevaux étaient en bon état, puis il retourna au logis, et bientôt après un pli de terrain déroba aux voyageurs la vue du clocher de Querceville, et la route s'enfonça sous un bois de chênes encore garnis de leurs feuilles roussies par l'hiver.

## X

### Fin du roman.

Ils cheminaient en silence, et chaque pas qui l'éloignait du logis semblait ajouter au poids qui oppressait le cœur de Suzanne.

Ces bois ne ressemblaient plus aux environs de Querceville, et sous leurs ombrages, abrités du nord par les hautes falaises, ne s'entendait plus la plainte éternelle des flots.

Au sortir du bois, le chemin montait entre deux haies touffues à travers une vaste plaine. A quelque distance, s'élevait, parmi les arbres à peine revêtus d'un léger voile de verdure, le clocher d'une petite église.

— C'est Saint-François de la Vallease, dit Valerand. Nous y laisserons souffler nos chevaux.

Et ils relentirent le pas, car la route montait en décrivant quelques courbes parmi les champs labourés.

Tout à coup, ils entendirent derrière eux le galop d'un cheval, et Valerand, se retournant, jeta un cri de surprise.

Aimery arrivait à bride abattue, et son cheval couvert de sueur, ses habits poudreux, et son visage vivement coloré témoignaient qu'il courait depuis longtemps.

— Halte! s'écria-t-il, comme s'il eût parlé à des soldats. Tiens mon cheval, Valerand, dit-il au jeune garçon en mettant pied à terre et en lui jetant les rênes de Rollon, dont le noir pelage était couvert d'écume. Tiens-le et reste-là, j'ai à parler à ta mère.

Et il prit par la bride la pacifique jument qui portait Simonne.

— Où allez-vous? lui dit-il d'une voix tremblante; j'étais inquiet de Suzanne. Je suis venu seul à Querceville. Pourquoi emmenez-vous Suzanne?

— J'ai affaire à Fécamp, monsieur le comte, et il ne convient pas qu'une fille se sépare de sa mère.

— Alors, pourquoi avez-vous dit à Simon que vous l'y laisseriez? il me l'a avoué tout à l'heure.

A ce moment, le bruit d'un chariot qui approchait se fit entendre.

— Nous ne pouvons parler ici, dit Aimery. Venez, maman Simonne; suivez-nous, je vous en prie.

Et, marchant à grands pas, il guida le cheval de Simonne vers l'église, aida les deux femmes à mettre pied à terre, et dit à Valerand:

— Conduis les chevaux à l'auberge voisine. Je t'y rejoindrai tout à l'heure. Puis il emmena Simonne et Suzanne sous le

porche de l'église, qui était encore fermée. Elles étaient très pâles toutes les deux, et Suzanné s'appuya contre un des piliers qui soutenaient le porche et se cacha la figure dans ses mains.

— Il ne faut pas continuer votre chemin, Simonne, dit Aimery, je ne le veux pas. Pourquoi emmener Suzanne à mon insu ?

— Monsieur le comte, je vous prie de vous souvenir que, si vous êtes mon seigneur et maître sur bien des points, vous ne pouvez prétendre à m'empêcher de gouverner mes enfants. Cela, je n'en dois compte qu'à Dieu seul. Si j'emmène ma fille, j'ai de bonnes raisons pour agir ainsi ; d'ailleurs, je l'emmène sur sa demande.

— Est-ce vrai, Suzanne ? fit Aimery. Mais vous n'avez donc rien deviné ? Vous ne m'aimez donc pas, moi qui vous aime tant ?

— Si elle avait le malheur de vous aimer, reprit Simonne, il lui faudrait s'enfuir d'autant plus loin, car vous savez bien qu'elle n'est pas de qualité à vous épouser, Monsieur. Laissez-nous partir : on n'a déjà que trop jaser à Querceville et ailleurs. Quand vous serez marié selon votre rang, je la ramènerai chez nous, je la marierai, et toutes choses reprendront leur place. Allons, dites-vous adieu, mes enfants.

Mais Aimery et Suzanne ne l'écoutaient guère. Ils se tenaient les mains et se regardaient, et, sans qu'une parole échappât de leurs lèvres, ils s'étaient entendus.

— Maman Simonne, dit Aimery, pensiez-vous donc avoir servi de mère à un être sans cœur et sans honneur ? Il faut laisser soupçonner le mal à ceux qui sont capables de le commettre. Depuis que je me connais moi-même, j'aime Suzanne et je ne me résoudrai jamais à prendre une autre femme qu'elle. Sur mon honneur, je la ferai comtesse de Querceville, dussé-je attendre l'âge où je pourrai me passer du consentement de mon oncle. Mais ce serait trop long, et, dès demain, je partirai pour Hautecombe. Il faut retourner chez vous, maman. Mon absence coupera court aux méchants propos. Elle sera peut-être un peu longue, Suzanne, mais je vaincrai toutes les résistances. Je le veux, et cela sera. Ne doutez pas un instant de moi.

— Et si M. l'abbé refuse ? . . . Songez-y bien, monsieur Aimery, fit Simonne : c'est quasi un père pour vous, et toute la noblesse vous blâmerait.

— Si mon oncle ne m'accorde pas ma demande, j'attendrai ma majorité en voyageant à l'étranger, mais je ne reviendrai ici que pour épouser Suzanne. Devant Dieu, j'en fais le serment. Venez avec moi.

Un petit clerc ouvrait en ce moment la porte de l'église et sonnait l'Angélus. Aimery et ses compagnes allèrent s'agenouiller devant l'autel. Les rayons du soleil levant empourpraient les murs de l'humble sanctuaire, et quelques laboureurs, quelques bonnes femmes entraient sans bruit dans l'église. Le petit clerc alluma les cierges, et un vieux prêtre à cheveux blancs commença la messe.

Aimery et Suzanne étaient placés assez loin l'un de l'autre, mais combien d'un même essor s'éleva leur prière!

En sortant de l'église ils se dirent au revoir d'un cœur joyeux et confiant en l'avenir, et ils se séparèrent pour un temps que Simonne pensait devoir être bien long. Mais eux se disaient que tout irait bien et vite.

## EPILOGUE

Et ils ne se trompaient pas. Aimery fit un rapide voyage et trouva l'abbé de Hautecombe de plus en plus dégagé des préoccupations et des préjugés mondains. D'abord étonné, il demanda un jour de réflexion et causa longuement avec le chevalier qu'Aimery, non sans de bonnes raisons, avait pris pour avocat. Puis l'abbé consulta le père prieur, et, après avoir longtemps prié Dieu de l'éclairer, ouvrit la Bible au hasard et tomba justement sur ce passage :

“ Les parents donnent à leurs enfants la richesse et les héritages. Dieu seul donne la femme forte.”

La cause d'Aimery était gagnée, et il ne tarda pas à repartir. Jamais la Normandie ne vit de plus belles noces que celles qui furent célébrées à Quereville au mois de juin suivant.

Le bruit en vint jusqu'à Versailles et maint courtisans, mainte belle dame s'exclamèrent d'étonnement en apprenant que le jeune et riche comte de Quereville avait épousée la fille de sa fermière. On en parla même devant le Roi. Ce jour là, Sa Majesté était d'assez bonne humeur et voulut avoir l'avis de Madame de Maintenon.

— Que pense votre Solidité de cet étrange mariage? dit Louis XIV.

— Il est tout à fait surprenant, dit la marquise, vu surtout

l'âge du jeune comte. Comment ses parents ont-ils pu consentir ?

— Ses parents sont mort depuis longues années, madame, dit la vieille marquise de Monchevreuil, mais son tuteur, l'abbé de Hautecombe, que l'on dit un autre abbé de Rancé, aurait bien dû empêcher une si effroyable mésalliance.

— Nous voici fixés sur l'avis de madame de Monchevreuil, dit le roi, mais madame de Maintenon a plutôt éludé ma question qu'elle n'y a répondu.

— Sire, c'est une affaire romanesque, et je n'entends rien aux romans : permettez-moi de charger du soin de répondre à Votre Majesté madame de Coulanges, ici présente. Elle connaît le héros de l'aventure en question, et m'a parlé de lui plusieurs fois.

— Pardon, Madame, se hâta de dire madame de Coulanges : madame de Sévigné et madame de Grignan, à la bonne heure, la duchesse de Nevers aussi, et M. de Coulanges encore plus. Quant à moi, je ne connais le comte de Querceville que par ouï dire, mais je sais que mesdames de Grignan et de Sévigné sont fort scandalisées du mariage de ce jeune seigneur et que, tout au contraire, madame de Nevers le trouve charmant et l'approuve si bien qu'elle a dit à M. de Coulanges d'en faire une chanson approbative.

— Chantez-nous cette chanson, Madame, je vous en prie, dit le Roi.

— Hélas ! sire, elle est bien un peu extravagante : M. de Coulanges rajeunit tous les jours.

— Mais il a bien raison : qui n'en voudrait faire autant ? Dites-nous la chanson.

— Je n'en sais qu'un couplet, sire, le voici :

Et, de sa petite voix flûtée, l'aimable dame chanta :

D'Adam nous sommes tous enfants,  
La preuve en est connue,  
Et que tous nos premiers parents  
Ont mené la charrue ;  
Mais las de cultiver enfin  
La terre labourée,  
L'un a dételé le matin  
L'autre l'après-dînée.

— Merci, Madame, dit Louis XIV sans daigner sourire. C'est un joli badinage, mais les mésalliances sont choses très préjudiciables à l'Etat. D'ailleurs ce Querceville est une mauvaise tête,

une manière de frondeur. Il peut rester berger, peu importe. N'en parlons plus.

Confuse, madame de Coulanges se glissa derrière la niche de damas rouge qui abritait le fauteuil de madame de Maintenon et n'osa plus dire un mot.

Un silence d'une minute suivit les paroles du Roi. Vite madame de Maintenon proposa de jouer à l'hombre, et, tandis que la partie de cartes s'organisait, la jeune madame de Caylus dit tout bas à madame de Coulanges :

— La chanson de votre mari a donné le coup de grâce à ce pauvre Quereville. M. de Coulanges le déteste-t-il ?

— Oh ! point du tout ; mais il projetait de lui faire épouser mademoiselle Pauline de Grignan, et, franchement, cela eût mieux valu.

— Qui sait ? murmura madame de Caylus en songeant au mariage que madame de Maintenon lui avait imposé à elle-même à quinze ans. Qui sait ? Se connaître et s'aimer, n'est-ce pas, après tout, la première condition pour être heureux en ménage ?

Puis elle prit place au jeu du Roi et ne pensa plus ni à la chanson ni aux mariés normands.

Quelque temps après, une autre mésalliance défraya les conversations de la cour.

Le jeune marquis de Grignan épousa la fille du financier Saint-Amand, et la grosse dot de la jeune mariée disparut rapidement dans le gouffre des dettes de la maison d'Adhémar. Ce mariage ne fut pas heureux. Le marquis mourut très jeune et sans postérité. Ses parents durent restituer la dot et virent à la fois s'accomplir la ruine de leur maison et disparaître toutes leurs espérances.

Aimery, lui, obtint ce qu'il avait souhaité. Il vécut en gentilhomme fermier, aimé et respecté de ses vassaux, dont la comtesse Suzon, comme elle aimait à être nommée, était la Providence visible ; et la bonne vieille maman Simonne, lorsqu'elle donna sa dernière et paisible bénédiction à tous ceux qu'elle aimait, put compter autour d'elle sept fils d'Aimery, beaux et robustes comme leur père, et qui, tous, plus tard, firent honneur au nom de Quereville.

JULIE LAVERGNE.

Fin.